

COMMUNE D'ATHIES

DEPARTEMENT	Le Maire de la Commune d'ATHIES,
PAS DE CALAIS	VU la demande de la Société SADE CGTH représentée par M. LOUIS BOILLY- Rue du 1 ^{er} mai prolongée Parc de la Galence – 62430 SALLAUMINES,
ARRONDISSEMENT	
ARRAS	VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-6 relatif à la police de circulation et du stationnement,
CANTON	
ARRAS 2	VU le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques et notamment l'article L 3111-1
COMMUNE	VU le Code de l'urbanisme notamment ses articles L 421-1
ATHIES	VU le Code de la Route,
N° 2023/010	VU le Code de la Voirie Routière,
OBJET :	VU l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par arrêté du 6 Novembre 1992,
AUTORISATION STATIONNEMENT Commune d'Athies	VU la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes,

ARRETE

Article 1^{er} : Autorisation

Le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public comme énoncé dans sa demande : dépôt de matériaux - benne - grue à partir du 6 février jusqu'au 8 mars 2023 sur la départementale 42 au 1 rue de Fampoux à ATHIES.

Article 2 : Prescription techniques particulières

L'installation visée à l'article 1^{er} sera réalisée de façon à préserver de la dépendance domaniale occupée et ne pourra empiéter sur le domaine public sur une distance de plus de trois mètres. Le dépôt devra impérativement ne pas entraver le libre écoulement des eaux usées dans le fossé-caniveau

Article 3 : Signalisation

Des panneaux de signalisation réglementaires et éclairés la nuit, seront posés et entretenus par les soins et aux frais de la société chargée d'effectuer les travaux, conformément aux prescriptions de l'instruction ministérielle sur la signalisation temporaire approuvée le 15 juillet 1974, modifiée le 6 novembre 1992.

Article 4 : Responsabilité

Cette autorisation est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée. Son titulaire est responsable tant vis-à-vis de la collectivité représentée par le signataire que vis-à-vis des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de la réalisation des travaux ou de l'installation de ses biens mobiliers.

Article 5 : Formalités d'urbanisme

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le Code de l'Urbanisme notamment dans ses articles L 421-1.

Article 6 : Validité et remise en état des lieux

La présente autorisation est délivrée à titre précaire et révocable, et ne confère aucun droit réel à son titulaire : elle peut être retirée à tout moment pour des raisons de gestion de voirie sans qu'il puisse résulter, pour ce dernier, de droit à indemnité.

Elle est consentie, en ce qui concerne l'occupation de la dépendance domaniale pour une durée de 30 jours à compter du 6 février.

En cas de révocation de l'autorisation ou au terme de sa validité, son bénéficiaire sera tenu, si les circonstances l'exigent, de remettre les lieux dans leur état primitif dans le délai d'un mois à compter de la révocation ou du terme de l'autorisation. Passé ce délai, en cas d'inexécution, un procès-verbal sera dressé à son encontre, et la remise en état des lieux sera exécutée d'office aux frais du bénéficiaire de la présente autorisation.

- Madame le Maire d'ATHIES
- Monsieur le Président du Département du Pas-de-Calais
- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de VIS-EN-ARTOIS

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ATHIES, le 20 janvier 2023

Le Maire,
Mélanie PAWLAK



Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux

Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11
Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur Particulier service public maître d'œuvre ou conducteur d'opération entreprise

Nom : BOILLY Prénom : Louis
Dénomination : SADE CGTH centre de travaux de sallaumines Représenté par :
Adresse Numéro : 300 Extension : Nom de la voie : rue du 1er mai prolongée Parc
de la galancenull
Code postal 62430 Localité : SALLAUMINES Pays : France
Téléphone 03 21 67 12 05 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : celine.bodescot@veolia.com

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : D42 - 1 R DE FAMPOUX
Code postal 62223 Localité : ATHIES
Document d'urbanisme antérieur (déclaration de travaux ou permis de construire) :
Référence cadastrale : Section(s) : Parcelle(s) : Lieu-dit :

Nature et date des travaux

Pose de compteur / branchement aux réseaux ⁽¹⁾ N° de chantier délivré par la Collectivité :

	Pose de clôtures	Pose de portail (portillon)	Plantations
À l'alignement	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
En retrait de l'alignement	<u> </u> mètres	<u> </u> mètres	<u> </u> mètres

Dépôt ou Stationnement ⁽²⁾ Saillie ou Surplomb ⁽²⁾ Aménagement d'accès ⁽²⁾ Ouvrages divers ⁽¹⁾
 Station service Renouvellement Création
 Autres
 Date prévue de début d'application 06 02 2023 Durée d'application (en jours calendaires) : 30

Nota : Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.

⁽¹⁾ Compléter le cadre ouvrages divers ⁽²⁾ compléter le cadre correspondant

⁽⁰⁾ N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole

Dépôt ou stationnement ⁽²⁾

Demande initiale Prolongation référence du permis de stationnement :

Nature du dépôt ou stationnement { Matériaux Benne Grue Etalage
 Echafaudage Mobilier urbain Terrasses de café Vente le long de la voie ou sur aire de service
 Autres (à préciser) : matériaux 6m²/benne 6m²/grue 6m²

Saillie ou surplomb ⁽²⁾

Largeur : de la voie _____ mètres de la saillie _____ mètres
 des trottoirs _____ mètres Hauteur sous saillie _____ mètres

Aménagement d'accès ⁽²⁾

Avec franchissement de fossé : Diamètre du tuyau _____ millimètre Longueur _____ mètres
 Distance par rapport à l'axe de la chaussée _____ mètres Nature du tuyau :

Sans franchissement de fossé Largeur de l'aménagement _____ mètres

Ouvrages divers ⁽²⁾

Travaux sur ouvrages existants Installation nouvelle

Réseaux aériens ou souterrains ou branchement :

Eau potable Eaux pluviales GDF Opérateurs réseaux
 Eaux usées EDF Autres (à préciser) :

Sous voirie		Sous accotement ou trottoirs	
Tranchée longitudinale	_____ mètres		_____ mètres
Tranchée transversale	_____ mètres		_____ mètres
Fonçage	_____ mètres		_____ mètres

Aménagement de surface ou équipements :

Stationnement Arrêt bus Passage supérieur ou inférieur Équipements de la route
 Autres (à préciser) :

Pièces jointes à la demande

Afin de permettre et de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'autorisation est accompagnée des pièces suivantes détaillées par nature de travaux.

1 - Pour toute demande

Plan de situation 1/10 000 ou 1/20 000^{ème} Plan de localisation précis 1/1 000 ou 1/ 2 000^{ème} ⁽³⁾ Photos

2 - Pièces complémentaires par nature de demande**2a - Clôtures/portails/Plantations/Dépôt ou stationnement/surplomb**

Coupes longitudinales et transversales indiquant l'emprise occupée du domaine public 1/50^{ème}

2b - Aménagement d'accès/ouvrages divers portant atteinte au patrimoine

Plan des ouvrages projetés 1/200 ou 1/500^{ème} Cahiers des coupes techniques de tranchées 1/50^{ème}

Plan de détails de franchissement des points singuliers 1/50^{ème}

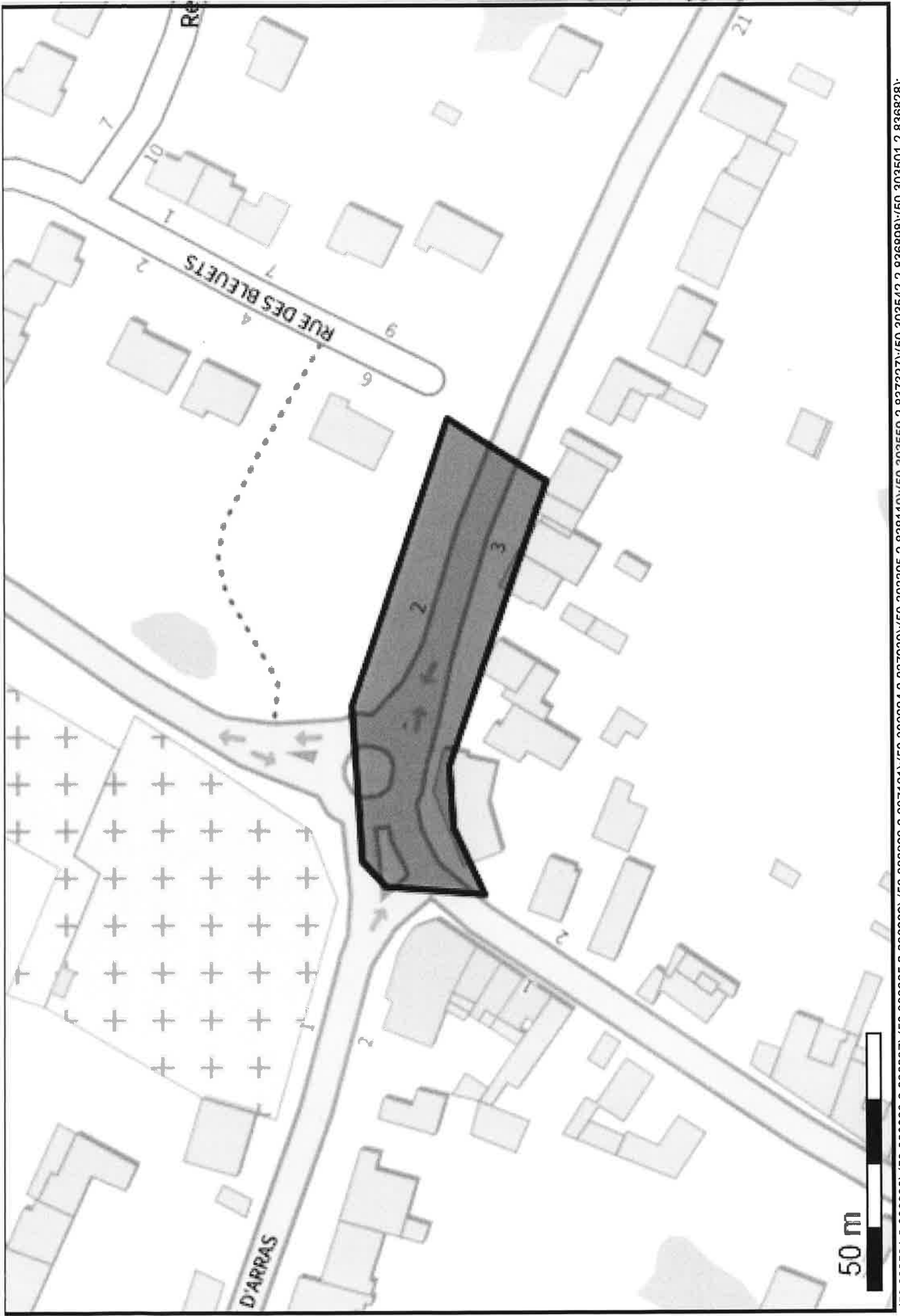
2c - Station service : Plan d'implantation des pistes avec signalisation de police 1/200 ou 1/500^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : SALLAUMINES Le : 1 | 9 | 0 | 1 | 2 | 0 | 2 | 3

Nom : BODESCOT Prénom : Celine Qualité :

 Signature certifiée Sogelink



(50.303501 2.836828);(50.303330 2.836807);(50.303385 2.836989);(50.303392 2.837161);(50.303224 2.837939);(50.303395 2.838110);(50.303559 2.837327);(50.303542 2.836898);(50.303501 2.836828);

